

Carrière du Tertre du Houx
Commune de Languédias (22)

Demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE



**Mémoire en réponse aux remarques émises
par Mme Blanchard, commissaire enquêteur**

Référence : R081-mémoireEP_28082019



La société Granit de Guerlesquin a déposé le 22 mai 2018 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière du Tertre du Houx à Languédias (22), complété le 7 janvier 2019. Par courrier en date du 16 avril 2019, la préfecture a transmis à la société Granit de Guerlesquin copie du rapport de l'inspecteur de l'environnement sur la recevabilité de la demande.

Mme Catherine Blanchard a été désignée comme commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à ce dossier, enquête qui s'est tenue en mairie de Languédias du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2019.

Par courrier en date du 6 août 2019, Mme Blanchard a transmis à la société Granit de Guerlesquin une synthèse des observations recueillies au cours de cette enquête ainsi que quelques questions.

Les compléments ou précisions apportées en réponse au rapport de synthèse de Mme Blanchard sont présentés dans le présent mémoire.

COMPLEMENTS APPORTES AUX QUESTIONS DE MME BLANCHARD

➤ précisions à apporter sur la sécurisation du site, notamment par rapport :

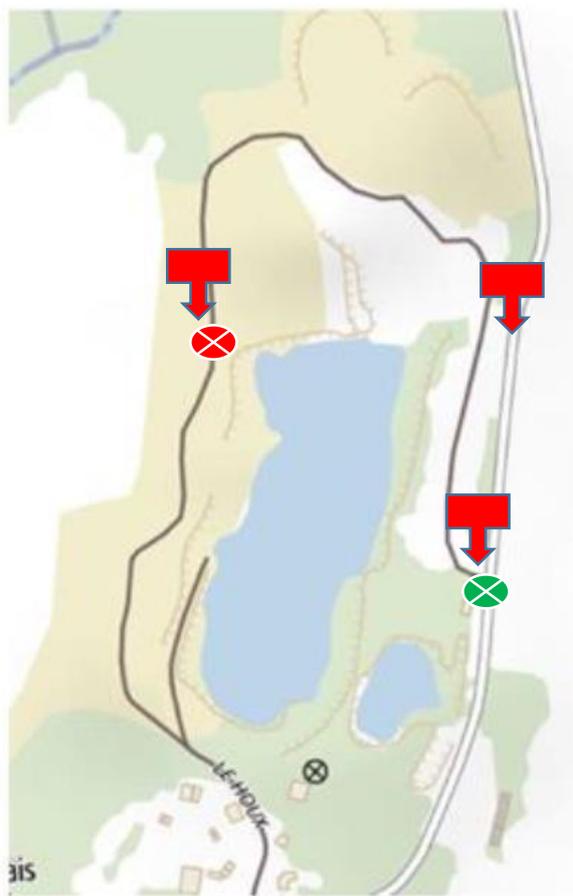
. au(x) sentier(s) dont la présence semble confirmée par les photos et plans ci après

. signalisation des limites foncières ou le périmètre d'exploitation (zones interdites au public), par exemple par la pose de panneaux en crête de merlons?

Le site est traversé par un chemin. L'accès à ce chemin est actuellement fermé par un portail à l'entrée du site à l'Est  mais ouvert en limite Ouest.

L'accès Ouest sera fermé par un portail et/ou une clôture fixe  .

Des panneaux d'interdiction d'accès seront positionnés aux 3 points suivants :



. dispositions particulières lors des tirs de mines ?

L'utilisation d'explosifs non détonants (poudre noire ou équivalent) n'engendrera pas de risque de projection hors site et il n'est pas prévu d'autres mesures de sécurité que l'avertissement préalable au tir par une sirène.

- Evolution de la demande ou du marché des matériaux "granit", (tendant à monter toute l'utilité de ré-ouvrir cette carrière)

Une présentation de la société Granite de Guerlesquin, de son développement et des produits fabriqués est jointe ci-après.

GRANIT
DE **GUERLESQUIN**
PIERRE À COLLER & PIERRE DE TAILLE

BRETAGNE GRANITS
Pays de Dinan
BRETAGNE®

Pierre à coller - Pierre de taille - Pierre de voirie

GRANIT DE GUERLESQUIN - 33 bis rue des Châtelets - 22440 Ploufragan
TEL 02 96 76 60 64 - Fax : 02 96 76 58 40
www.granitdeguerlesquin.com

BRETAGNE GRANITS - La Pyrie - 22100 Le Hinglé
TEL 02 96 83 58 32 - Fax : 02 96 83 63 57
www.bretagne-granits.com

Page 1

1 – PRESENTATION GRANIT DE GUERLESQUIN

1.1 – L'HISTORIQUE

Guerlesquin est une commune située à 20 km à l'est de Morlaix dans le Finistère (29). Son sous-sol granitique a favorisé le développement d'entreprises artisanales spécialisées dans la taille de pierres, dans les années 70.

C'est en 1970 que Monsieur Jacques TILLY (Maire de Guerlesquin) crée à Landéda (22), l'entreprise « Les Granits de Guerlesquin SARL », dont l'activité principale était la taille de pierres pour la restauration dans l'ancien, la construction de maisons et la fabrication de cheminées.

Monsieur TILLY cède son entreprises à Monsieur Claude THOMAS en 1996.

A la suite de la vente de la carrière en 2001, Monsieur THOMAS met au point un nouveau procédé de fabrication de placage en granit naturel répondant aux normes exigées par le DTU qu'il protège en mars 2003 par un brevet déposé à l'INPI.

Monsieur Thomas investit dans différentes machines de production pour répondre à la demande de plus en plus grandissante. En 2006, le Chiffre d'affaires atteint 495 K€ puis 536 K€ en 2007.

La croissance rapide impose des cadences de production « importantes ». Granit de Guerlesquin n'arrive plus à satisfaire correctement la demande de ses clients. Les délais de livraison s'allongent, la capacité de production est à son maximum.

Il faut désormais industrialiser les process. Il décide donc de vendre sa société à un entrepreneur afin qu'il puisse la développer à la hauteur du marché.

En octobre 2008, le fonds de commerce est acheté par Christophe GAUTIER.

Devant l'ampleur de la tâche (production, technique, personnel, administratif, livraison, commercial, prospection...), Monsieur GAUTIER perd pied très rapidement et remet en vente la société.

En 2010, le carnet de commandes est vide et Monsieur Gautier prévoit d'arrêter l'activité de la société.

En mars 2010, Marc de Beaufort rachète Granit de Guerlesquin,

En Septembre 2010, la capacité de production double avec 2 équipes en 2 x 8. Une grande partie de l'outil industriel est renouvelée en 2011 et 2012.

2013 a été une année difficile et nous avons été obligés de nous réorganiser. L'activité du bâtiment dont notamment la promotion immobilière (cœur de métier) a fortement chuté.

En 2014, nous avons lancé une autre activité : la pierre de taille. Malgré le marché de la rénovation en difficulté, ce secteur reste une niche pour la pierre de taille.

2015 et 2016, malgré un démarrage très difficile de la promotion immobilière en début d'année, nous commençons à profiter des bénéfices de notre diversification, de notre nouvelle organisation et de nos investissements (croissance de 45% par rapport à 2014).

Cependant, la montée en puissance de l'activité « pierre de taille » a saturé nos machines en sciage primaire. Nous sommes en capacité maximum de production malgré une demande de plus en plus importante. Le marché en effet redémarre à partir de juin 2016.

Nous devons obligatoirement déménager pour continuer notre projet. Nous ne pouvons plus croire et surtout les risques d'accident du travail sont désormais importants.

En janvier 2016, je prends la décision d'acquérir la société Bretagne Granits (Dinan) qui est en grande difficulté.

2017 – 2018 : années de transition

En mars 2017, nous avons déménager l'activité « Taille de pierre » (3 personnes) à Bretagne Granits avec la débiteuse 1300. Il a fallu 3 mois pour que cette activité retrouve ces repères et reproduise « normalement ».

Janvier 2019 : déménagement de l'activité « Pierre à coller » au Hinglé.

2019 – Investissement important au Hinglé : +1M€

Nouvelle débiteuse 5 axes

Nouvelle cligne de clivage

Rénovation du site (électricité, eau, ponts roulants, clôture....)

Dossiers de réouverture de carrières

Granit de Guerlesquin travaille sur un projet pour la réouverture de 2 carrières en 2018 – 2019

-**Carrière du Tertre du Houx à Languedias** : Granit très réputé pour son grain et sa couleur mais surtout c'est la dernière carrière de Granit Beige des cotes d'Armor.

-**Carrière du Sémaphore à Erquy** : Dernière carrière de Grès rose très réputé dans cette région.

Les 2 carrières permettront d'avoir une gamme étendue de granits bretons indispensables à notre activité.

1.2 – DONNEES

GRANIT DE GUERLESQUIN : Sarl au capital de 80 000€

Chiffre d'Affaires :

2010 :	516 K€
2011 :	682 K€ (+32%)
2012 :	758 K€ (+11%)
2013 :	724 K€ (-4,5%)
2014 :	858 K€ (+18,5%)
2015 :	1.290 K€ (+45%)
2016 :	1.250 K€ (-5%) ; arrêt de la pose de pierre à coller
2017 :	1.283 K€ (2%) prévisionnel
2018 :	1.349 K€ (+5%)

1.3 – LA PIERRE A COLLER

GRANIT DE GUERLESQUIN, a inventé et mis au point un procédé de fabrication de pierre à coller en granit naturel répondant aux normes du DTU 52.2 P2.

Ce parement de type placage peut être posé sur les façades de maisons individuelles, d'édifices publics, de monuments historiques, de résidences, d'immeubles.

Le procédé et le produit sont protégés par un brevet depuis 2003.

Sa mise en place se fait par collage sur le mur (validé par des essais techniques : adhérence > 2 Mpa, la rupture se fait au niveau du support et non de la colle).

Le rendu, quant à lui est équivalent au massif, puisque les faces vues restent identiques.

Nos approvisionnements en blocs de granit proviennent des **différents gisements bretons** (Finistère, Ile et Vilaine, Morbihan et Côtes d'Armor).

Notre souci constant est de proposer un placage de qualité en granit répondant aux exigences des normes en vigueur.

Toutes nos pierres sont taillées traditionnellement pour garder cet aspect naturel.

Granit de Guerlesquin est le **leader incontesté de la pierre à coller en Bretagne.**

Notre cible : la promotion immobilière (entreprises de gros œuvre), les maisons individuelles (entreprises de maçonnerie),

Nos clients : **Donneurs d'ordre** : Architecte, Promoteur...,

Entreprises du bâtiment (entreprise de maçonnerie, entreprise générale du bâtiment...),

Négoce de matériaux (Point P, Groupe Tanguy...)

Notre secteur géographique : le grand ouest + export

NOS TYPES DE POSE

CONTEMPORAINES



TRADITIONNELLES



Rustique



Assisée Rustique



Linéaire

SANS JOINTS (Nous consulter)



NOS GRANITS



PIERRE À COLLER : POSE TRADITIONNELLE

Norme DTU : -40KG/m²

Taille éclatée, Beige Rouillée





PIERRE À COLLER : POSE CONTEMPORAINE
 Norme DTU : -40KG/m²
 Taille éclatée, Beige Rouillée



PIERRE A COLLER



1.3 –LA PIERRE DE TAILLE

Restauration du patrimoine

Dans le respect des traditions, Granit de Guerlesquin possède un savoir faire reconnu ainsi que la maîtrise des techniques pour la restauration de monuments historiques. Chaque ouvrage nécessite une étude spécifique et une expertise de taille afin de garantir un résultat similaire à l'existant.

Notre objectif est de conjuguer savoir faire et respect des traditions pour rendre aux monuments et ouvrages leur caractère d'antan.

Construction neuve, traditionnelle ou contemporaine :

C'est dans le respect de la tradition et du savoir-faire que nos équipes accompagnent nos clients tout au long de leur projet en alliant expérience et technicité afin d'apporter du caractère aux nouvelles constructions

Nous travaillons en collaboration avec le client et l'architecte afin de choisir l'ambiance, la pierre et les finitions
Notre bureau d'étude dessine le projet et réalise le calepinage.

Nos clients : Donneurs d'ordre : Architectes,
Entreprises de maçonnerie, entreprise générale du bâtiment...

Notre secteur géographique : le Nord Bretagne (de Brest à Saint Malo)

PIERRE DE TAILLE

Rénovation du patrimoine



PIERRE DE TAILLE

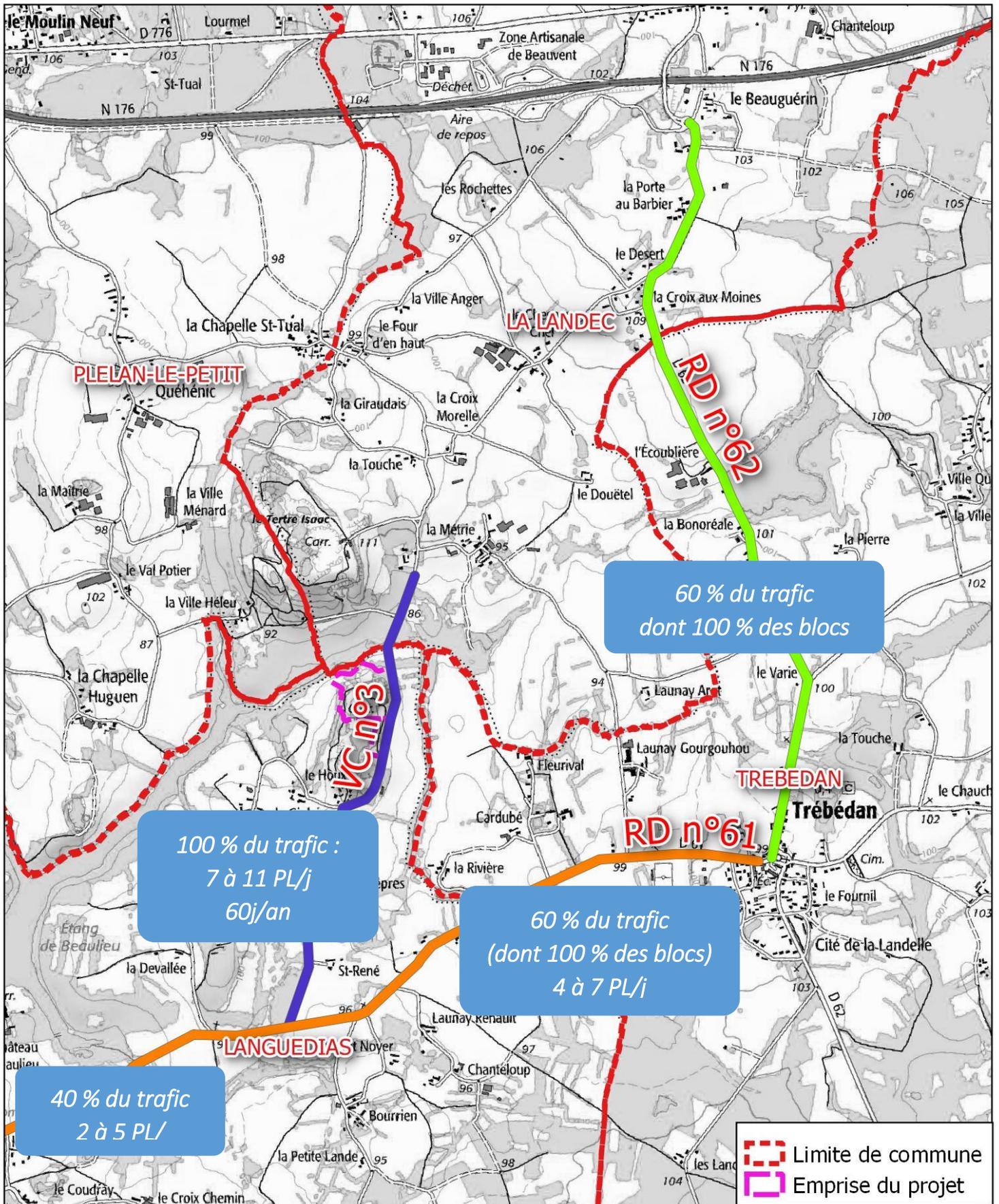
Rénovation et Constructions neuves



- Pouvez vous préciser les itinéraires qui seront empruntés par vos PL pour l'acheminement des blocs vers vos usines de façonnage, et de ceux qui assureront le transport des granulats, ou à minima, indiquer le trajet qui sera emprunté pour rejoindre la RN 176

Le plan des itinéraires empruntés par les camions est présenté au paragraphe 1.2.2 du volet humain de l'étude d'impact (VH p.13/14).

La répartition de ce trafic est complétée sur le plan suivant :



0 250 500 750 1000 m



**RESEAU ROUTIER
SUR FOND IGN**

- Aussi bien pour la sécurité de votre personnel, que pour le public le cas échéant, en cas d'accident suite à une intrusion, pouvez vous indiquer si les installations disposeront d'un point d'eau, d'une ligne téléphonique.... ou quels seront les moyens de ce type mis en place ?

Le plan d'eau Sud pourra servir de réserve incendie.

Les intervenants disposeront sur site :

- d'eau en bouteille,
- d'un téléphone portable.

- Interrogation sur la compatibilité du projet avec le projet de PLUI arrêté le 22 juillet 2019, au regard notamment du plan de zonage (voir ci après) et de l'emplacement réservé n°81.

Le zonage Nc présenté au PLUI actuellement en cours d'Enquête Publique ne correspond ni à l'ancien périmètre de carrière autorisé, ni au futur périmètre sollicité.

Il comprend également au droit du projet des « espaces boisés classés » qui ne correspondent qu'à des zones de taillis et fourrés.

La société Granite de Guerlesquin s'est rapprochée de M. Le maire de Languédias pour discuter de la délimitation de ce zonage.

M. le Maire et M. de Beaufort vont rencontrer le commissaire enquêteur pour demander à :

- étendre la zone Nc à l'ensemble du périmètre de la demande de reprise d'activité de la carrière du Tertre du Houx,
- supprimer les espaces boisés au sein de ce même périmètre,
- s'assurer que le règlement de la zone Nc est bien compatible avec l'ensemble des activités prévues sur le site et en particulier le concassage criblage.

COMPLEMENTS APPORTES COURRIERS DE M. CARO ET VIVARMOR

1. LA PRODUCTION

M. CARO :

- la nouvelle demande est établie sur une quantité de blocs **NETS** de 3 330 t/an , il aurait été plus logique d'indiquer la quantité **BRUT extraite** de 10 900 t/an ,en début de la déclaration ?

Pour un public non éclairé cela prête à confusion , bien que cette quantité extraite soit relativement peu conséquente.

VIVARMOR :

1) Les tonnages concernés

Flou et ambiguïté sur les tonnages bruts extraits. La production totale (blocs de taille + granulats dérivés) maximale annuelle sollicitée est de 16700 tonnes et ne se limite pas aux 3300 tonnes /an de blocs mentionnés dans le dossier.

L'article 3 de l'Arrêté Ministériel du 22/09/1994 précise que : « *L'arrêté d'autorisation mentionne : [...] les tonnages maximaux annuels à extraire et/ou à traiter ; [...].* »

De façon habituelle, les carrières sont présentées en fonction de leur production, c'est à dire des tonnages traités (et non des tonnages extraits).

De plus, rappelons que ce projet a pour vocation initiale la production de blocs de granit (production annuelle moyenne de 3300 t/an et maximale de 5000 t/an). Les activités de concassage-criblage sollicitées n'ont pour but que de « nettoyer le site » en évitant l'accumulation anarchique de stériles, trop couramment observée dans ce genre d'exploitation.

Cependant, la production totale brute extraite est bien présentée dans le tableau de synthèse de présentation du projet (page 11 du dossier), et reste, comme l'évoque M. Caro, « relativement peu conséquente ».

L'étude d'impact tient bien compte de la production de blocs et de granulats (cf par exemple l'évaluation du nombre de camions au paragraphe 2.2 du volet humain de l'étude d'impact : VH p.41 et 42).

2. LA PUISSANCE DU CONCASSEUR

M. CARO :

- le concasseur de 500 KW n'est il pas sur-dimensionné ?
Beaucoup d'exploitations utilisent des concasseurs mobiles de moins de 220 KW ?

Les techniques de minage employées (poudre noire ou équivalent) ont pour but de découper le massif granitique en blocs.

Les stériles d'exploitation dont la valorisation est prévue par concassage criblage sont des blocs trop fracturés pour être retravaillés en atelier sous forme de pierre de taille.

L'utilisation d'un concasseur de 500 kW est nécessaire pour permettre de concasser ces blocs de granulométrie importante sans avoir recours à l'usage d'un BRH qui serait plus bruyant.

Il permet également de réduire la durée de la campagne de concassage par rapport à un groupe de plus faible capacité.

3. BRUITS ET POUSSIÈRES

M. CARO :

- respect des suivis de surveillances bruits et poussières lors de la première campagne de concassage et idem tous les 3 ans afin de pouvoir acter les niveaux de ces nuisances
Les 5 premières habitations étant distantes de moins de 200 m du site (il faut considérer la demande actuelle comme une nouvelle création de carrière , d'où application de l'article 22 .1 de l'Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994

VIVARMOR

c) Les bruits:

Nous adhérons aux remarques de l'ARS, mais en l'absence de Comité Local de Suivi, qui décidera de procéder à des mesures ponctuelles en phase d'exploitation ?

d) Les poussières, les boues

L'évitement des poussières par arrosage des pistes est une bonne chose. En complément, l'installation d'un " rotoluve" en sortie de carrière éviterait d'avoir à nettoyer " si besoin" les voies communales.

Des mesures annuelles et non tous les 3 ans des poussières émises lors des opérations de concassage sont souhaitables.

L'article 22.1 de l'AM du 22/09/1994 ne précise pas de fréquence relative au suivi des bruits. Cette fréquence est donc à adapter aux enjeux et impacts de l'activité.

Rappelons que l'activité envisagée est intermittente et très modeste en comparaison de nombreuses exploitations de carrières de production de granulats.

Les habitations les plus proches du site sont à moins de 200 mètres des limites de la carrière, mais à plus de 400 mètres des activités les plus bruyantes : extractions et concassage criblage. (cf paragraphe 2.1.2.2 du volet humain de l'étude d'impact : VH p.34 à 37)

Les fréquences de suivi des bruits et poussières proposées par l'exploitant sont présentées et justifiées au paragraphe 3.3 du volet humain de l'étude d'impact (VH p.69 et 70).

La fréquence triennale retenue est ainsi proportionnelle au faible impact attendu des activités, et à leur caractère intermittent. Il est ainsi proposé un premier contrôle lors de la première campagne de concassage criblage.

Si la première campagne de mesures montrait des dépassements, des mesures seraient prises pour limiter les émissions et un nouveau contrôle réalisé dès l'année suivante. En cas d'absence de dépassement, le suivi aurait ensuite lieu tous les 3 ans

4. COMITE DE SUIVI

M. CARO :

- la création d'un Comité de suivi ,se réunissant annuellement , composé d'une association environnementale,mairie, administration, riverains,pour un suivi de la partie faune /flore est indispensable afin de respecter les préconisations rédigées dans le dossier sur le suivi écologique.

Beaucoup d'espèces ont été recensées sur le site, la nature a repris ses droits depuis l'arrêt de l'exploitation ,mais la présence de la réserve d'eau mitoyenne servant de refuge à cette faune est a considérée et à suivre.

VIVARMOR

e) Création d'un Comité Local de Suivi

Comme dans tout dossier présenté en CDNPS, nous demandons la création d'un tel espace de concertation, d'échange et observation à même de prévenir et résoudre toute éventuelle difficulté, et ce dans un climat apaisé.

Sous la responsabilité du maire de la commune, réunissant élus, exploitant, services de l'Etat, riverains, associations naturalistes, il se réunira une fois par an (au cas par cas si besoin) et sera impliqué dans la remise en état du site en fin d'exploitation.

La société Granit de Guerlesquin ne s'oppose pas à la création d'un Comité de Suivi qui pourra être mis en place, comme le suggère Vivarmor : « sous la responsabilité du maire de la commune ».

En cas de mise en place de ce Comité de suivi par la mairie (rappelons ici que la mairie est partie prenante du projet car propriétaire d'une partie des terrains), la société Granit de Guerlesquin se rendra disponible pour participer à une réunion annuelle, au cours de laquelle elle fera visiter le site et présentera les résultats des suivis environnementaux réalisés.

5. TIRS DE MINES

M. CARO :

- **qui réalise les tirs de mines ?**
- **Est ce un prestataire ?**
- **Y a t-il un stockage d'explosif sur le site ?**
- **Si c'est le personnel de l'entreprise, a -t-il suivi une formation spéciale ?**

VIVARMOR

2) Les conditions d'exploitation

a) Les tirs

- Non précision ou évaluation du nombre de tirs lors des 6 campagnes de 10 jours /an.
- Effectués par l'exploitant ou une société spécialisée extérieure ?
- Information préalable à chaque tir des habitants du hameau du Houx ?
- Demande de mesures d'enregistrement systématique des vibrations par la pose d'un sismographe au niveau des habitations les plus proches.

b) Les explosifs

Local et stockage d'explosifs ou pas? Il est noté le démantèlement du local présent actuellement dès la reprise de l'exploitation (page 77), bien que ce dernier soit mentionné (en rouge, page 66 et suivantes) dans la légende des installations...tout en ne figurant pas sur les cartes du site . Par ailleurs est évoquée sa réutilisation comme local à outils.....

Il n'y aura pas de stockage d'explosif sur le site, mais le local sera bien conservé pour du stockage possible d'outillage. Une « coquille » s'est glissée en page 77 où il faudrait lire « L'ancien local explosif sera démantelé en fin d'exploitation ».

Pour l'instant les tirs de mines seront réalisés par un prestataire extérieur dûment habilité.

Si les tirs de mines venaient à être réalisés en interne, le personnel intervenant serait bien évidemment formé pour intervenir dans les conditions réglementaires et de sécurité adaptées.

Préalablement à chaque tir, une sirène retentira pour prévenir les riverains.

Il n'est pas évident de chiffrer le nombre exact de tirs à réaliser, qui dépend notamment de la variabilité de la qualité du gisement. En première approche, il est prévu environ 5 tirs par campagne, soit environ 30 tirs par an.

Au regard du type d'explosif mis en œuvre (non détonant : poudre noire ou équivalent) et de la distance aux habitations les plus proches (plus de 400 mètres de la zone d'extraction), les vibrations générées par les tirs seront très faibles et très inférieures aux seuils réglementaires. Au regard de ces effets attendus et afin de limiter les coûts d'exploitation, il n'est pas prévu de contrôle de vibrations.

6. FAUNE-FLORE

3) Sur le volet faune/flore

Concernant l'étude de la faune et de la flore beaucoup de questions peuvent être soulevées à la lecture de l'étude menée par ExEco Environnement :

Préambule : Prise de contact avec Vivarmor

Préalablement à la présentation des réponses apportées aux critiques de Vivarmor sur le contenu de l'étude d'impact, la société Granite de Guerlesquin souhaite préciser à Mme le Commissaire Enquêteur que M. De Beaufort a contacté Vivarmor en vue d'organiser une rencontre, qui pourrait avoir lieu en septembre.

Cette initiative a pour objectif de permettre un échange avec l'association et de réfléchir avec eux sur une gestion future optimale du site.

Méthodes et périodes d'inventaire

La partie méthodologique pose le cadre des méthodes et des périodes d'inventaires. Il peut être apporté dans les différents paragraphes traitant des résultats de chacun des groupes biologiques des précisions méthodologiques dans le cas où certaines spécificités du site d'étude ont requis des ajustements ou des approfondissements techniques.

En termes de pression de prospections, il est à noter que, bien que le site d'étude soit de superficie assez réduite et que le projet consiste en une reprise d'exploitation sans extension, chacune des campagnes de terrain a mobilisé 2 écologues du bureau d'études ExEco Environnement.

Concernant les dates des investigations, il a été privilégié pour les 4 campagnes de terrain prévues au départ de ne pas manquer de réaliser une campagne en période hivernale étant donné la proximité du plan d'eau. Il est à noter que la date du 27 avril 2017 se situe donc presque en mai et proche de la date charnière du 5 mai pour les oiseaux nicheurs évoquée par Vivarmor. Elle est favorable pour une grande part de la flore et de la faune comme le montre aussi le tableau page 9 du volet faune flore.

Oiseaux

Les oiseaux nocturnes sont prospectés via plusieurs techniques : la recherche d'indices tels que des plumes et des pelotes de rejection ainsi que par l'écoute en parallèle à la réalisation des points d'écoute chiroptères. Sur cette deuxième méthode, si les éventuels chants de rapaces nocturnes sont manifestement lointains, ceux-ci ne sont pas intégrés à la liste des espèces recensées sur le site d'étude.

Pour l'engoulement d'Europe, le site d'étude et celui du projet proprement-dit ne présentent pas la configuration favorable ni les habitats préférentiels de landes à éricacées voire clairières de landes à résineux.

Ainsi que le relève Vivarmor pour l'espèce de cormoran observée, il s'agit bien du Grand cormoran. Pour ce qui est du Grand gravelot, l'auteur de l'observation ne faisant plus partie du personnel d'ExEco Environnement, il est délicat de se prononcer de manière absolue. Il demeure néanmoins probable que l'observation porte en fait sur le Petit gravelot qui se rencontre effectivement volontiers dans des espaces ouverts en ceinture de plan d'eau.

Malacologie

Dans la partie relative au cadrage méthodologique (page 8 du volet faune flore), il est bien précisé que les recherches relatives à l'escargot de Quimper sont particulièrement mises en œuvre lors que le site d'étude se situe dans son aire de répartition ou à proximité. Dans le cas présent, il n'est pas fait état de résultats dans la suite de l'étude faune flore. En effet, les campagnes de prospection n'ont pas ciblé cette espèce. Toutefois, le personnel mobilisé connaît cette espèce et n'aurait pas manqué de la noter même en cas d'observation inattendue dans le cadre de prospections sur d'autres groupes biologiques.

Chiroptères

Pour ce groupe, les méthodes et périodes de prospections à mettre en œuvre sont proportionnées et adaptées au type de projet, à son ampleur et le cas échéant si des enjeux sont déjà connus *in situ*. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de projet potentiellement impactant pour ce groupe tels que les parcs éoliens par exemple. De plus, le site est de superficie réduite et n'est directement pas inclus dans aucun zonage du patrimoine naturel. Par ailleurs, il correspond à une reprise d'exploitation dans un périmètre n'affectant pas le plan d'eau voisin et particulièrement pas les vallées boisées des environs qui constituent les milieux les plus propices tels qu'évoqués par Vivarmor. Les investigations dans le périmètre du projet ont donc visées d'une part à s'assurer de l'absence de gîtes (anfractuosités suffisantes, cavités, vieux bâtis...) et d'autre part à apprécier le niveau de fréquentation au plus près du projet.

Amphibiens

Dans la zone d'étude et plus encore dans la zone du projet, il est clairement mentionné l'absence de milieux aquatiques de type mare, privilégié par les tritons pour leur reproduction. La configuration du plan d'eau voisin, issu de l'exploitation antérieure en carrière, avec ses berges abruptes sur une grande part du pourtour, limite son attractivité. Pour ce qui est de la rainette verte (*Hyla arborea*), elle n'a pas été observée au printemps ni entendue malgré un chant très reconnaissable. Entre fin d'été et début de l'automne, plusieurs observations d'amphibiens en transit ont été effectuées et cela ne concernait toujours pas la rainette verte. Il paraît donc justifié de mentionner qu'à minima la zone du projet ne montre pas une attractivité et un enjeu particulier ni significatif pour cette espèce.

Entomofaune dont lépidoptères rhopalocères

Même si les inventaires entomologiques ne prétendent pas à l'exhaustivité, il convient de rappeler que le site du projet de reprise d'exploitation est de superficie réduite, que les habitats n'y sont pas particulièrement diversifiés ou propices à un cortège varié de papillons notamment. La liste manquante correspondant à l'annexe 7 est fournie ci-après. Au vu de ces éléments et du retour d'expérience, il demeure possible que certaines espèces très communes et assez ubiquistes fréquentent ou transitent aussi par la zone d'étude, telles que le myrtil (*Maniola jurtina*), le vulcain (*Vanessa atalanta*), l'amaryllis (*Pyronia tithonus*), le demi-deuil (*Melanargia galathea*) et le citron (*Gonepteryx rhamni*) sans qu'elles soient particulièrement menacées par le projet.

Pour d'autres groupes d'insectes, il peut être souligné que les habitats propices aux odonates se rencontrent seulement en périphérie (plan d'eau) ou plus loin encore (cours d'eau) et qu'ils ne seront pas menacés par le projet. Dans le cas plus particulièrement des orthoptères, les campagnes de septembre, entre fin d'été et début d'automne, correspondent à la période où la majorité des espèces est adulte et identifiable. Les dates sont alors tout à fait adaptées.

ANNEXE 7

Liste des lépidoptères

(ExEco Environnement)

Liste des lépidoptères

NOM_VALIDE_R	NOM_VERN_R	PROTECTION		Listes Rouges		Rareté Régional	Etudes Terrain				Total
		EUR.	France	Europe	France		France	Camp. 1	Camp. 2	Camp. 3	
		DHFF 2007	2007	2010	2012	BZH	24/11/2017	23/01/2017	27/04/2017	07/09/2017 19/09/2017	
<i>Aglais io</i>				LC	LC					x	1
<i>Coenonympha pamphilus</i>				LC	LC					x	1
<i>Lasioommata niagara</i>				LC	LC					x	1
<i>Pararge aegeria</i>				LC	LC					x	1
<i>Pieris brassicae</i>				LC	LC					x	1
<i>Pieris napi</i>				LC	LC					x	1
<i>Pieris rapae</i>				LC	LC					x	1
							0	0	0	7	7

Catégories UICN pour les listes rouges

RE	Eteinte
CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée
LC	Préoccupation mineure
NA	Non applicable
NE	Non évaluée
DD	Données insuffisantes

Classes de rareté

E	Exceptionnelle
RR	Très rare
R	Rare
AR	Assez rare
PC	Peu commune
AC	Assez commune
C	Commune
CC	Très commune
D	Données insuffisantes